



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt juin deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 22

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool (à compter de la délibération n° DEL-24-06-26-03 incluse), Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 12

M. Frédéric Hucheloup à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Elodie Simoes à Mme Magali Lamir, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Dominique Busigny à M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Normand à Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Arnaud Bertrand, Mme Solange Pétret-Racca à M. Omar N'Dior, M. Michaël Janot à Mme Claudine Queyrie, M. Alexandre Richefort à M. Bruno Drevon, Mme Christine Decool à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° DEL-24-06-26-02 incluse), M. Franck Thiébaut à Mme Johanne Ledanseur.

Absents non représentés : 02

M. Amroze Adjuward, M. Hugues Orsolin.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2024-06-26/19

Objet : Marché relatif aux prestations d'élagage, de taille, d'abattage, d'essouchage et reconversion des arbres de la Commune - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Objet : marché relatif aux prestations d'élagage, de taille, d'abattage, d'essouchage et reconversion des arbres de la Commune - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DU MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2124-1, R.2124-1 et R.2161-2 à R.2161-5,

VU le marché n° 2020-22 relatif aux prestations d'élagage, de taille, d'abattage, d'essouchage et de dévitalisation des arbres de la Commune de VELIZY-VILLACOUBLAY notifié le 19 octobre 2020 à la société SOIN DES ARBRES EN MILIEU URBAIN (SAMU),

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement réunie en séance le 17 juin 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 17 juin 2024,

CONSIDÉRANT que le marché n°2020-22 susvisé a été conclu pour une période initiale d'un (1) an reconductible trois (3) fois et prendra donc fin le 18 octobre 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une nouvelle mise en concurrence afin de conclure un accord-cadre mono-attributaire passé en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert,

CONSIDÉRANT que les principales caractéristiques de ce marché seront les suivantes :

- 1) Les prestations seront réparties en 2 lots définis comme suit :
 - Lot n° 1 : prestations d'élagage, taille, abattage et essouchage des arbres,
 - Lot n° 2 : taille de reconversion des rideaux vers un port libre.
- 2) Les prestations du lot n° 1 seront rémunérées au fur et à mesure de l'émission de bons de commande conformément aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Il sera passé sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 30 000€ HT.
- 3) Les prestations du lot n° 2 feront l'objet d'un prix global et forfaitaire dont le détail sera défini au sein de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.
- 4) Le marché sera conclu à compter du 19 octobre 2024 ou à compter de sa date notification si celle-ci est postérieure à cette date, pour une durée d'un (1) an soit jusqu'au 18 octobre 2025. Il sera tacitement reconductible trois (3) fois pour une période d'un (1) an, soit pour une durée globale de quatre (4) ans, c'est-à-dire jusqu'au 18 octobre 2028,

ENTENDU l'exposé de Madame Magali Lamir, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 33 voix),

AUTORISE le Maire à lancer une procédure formalisée d'appels d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-1 et R.2124-1 du Code de la commande publique.

Objet : marché relatif aux prestations d'élagage, de taille, d'abattage, d'essouchage et reconversion des arbres de la Commune - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres attribués par lot aux opérateurs économiques ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, désignés par la Commission d'appel d'offres.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à relancer la consultation, en procédure formalisée d'appel d'offres ou à procéder à une négociation sans publicité ni mise en concurrence, si les accords-cadres sont déclarés infructueux par la Commission d'appel d'offres.

Fait et délibéré en séance le 26 juin 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.